

CABINET D'HEPATOLOGIE GASTRO-ENTEROLOGIE

SELAS "société des HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGUES ANGEVINS"

MALADIE DE L'APPAREIL DIGESTIF ET DU FOIE-ENDOSCOPIE DIGESTIVE ET BILIAIRE - ECHOGRAPHIE - ECHO-ENDOSCOPIE -
MANOMETRIES - PROCTOLOGIE - CHIMIOTHERAPIE

Dr BARDOU - Dr CARPENTIER - Dr CHABRUN - Dr COAT -
Dr DOUBREMELLE - Dr DELAHAYE - Dr DELTOMBE -
Dr PATEU - Dr SCHMETS -

Site Angers

Bâtiment Hirondelle

150 Avenue de Lattre de Tassigny 49000 ANGERS

Tél. 02 41 24 15 80 - Fax 02 41 88 35 69

Dr ANTIER - Dr BARRAYA - Dr FONTANA -
Dr PIMONT - Dr RICARD -

Site Trélazé

Dr. Jean DELAHAYE

Ancien Interne et Ancien Assistant des Hôpitaux d'Angers.
DIU des Maladies Inflammatoires Chroniques Intestinales, de
Proctologie
et d'Explorations Fonctionnelles Digestives.
Maladie de l'Appareil digestif et du Foie.
Conventionné secteur 2
491703732
10101700622

Mme JOCELYNE POUSSIN

16 rue des Chênes verts
49330 MIRÉ

Angers, 18/08/2026.

ORDONNANCE POUR COLOSCOPIE SOUS NEURO-ANALGESIE

Veillez vous procurer chez votre pharmacien :

1- 1 BOITE DE 2 SACHETS DE MOVIPREP (1 boîte de 2 sacs transparents pour 2 l de préparation).

Bien respecter le régime sans résidu les 3 jours avant la coloscopie.

La veille de l'examen :

Manger un dîner léger (bouillon, compote) + Préparer chaque litre de MOVIPREP en mélangeant le sachet A et le sachet B avec de l'eau fraîche dans 1 litre d'eau.

Entre 18 h et 19 h : boire 1 litre MOVIPREP, à raison d'un verre toutes les 10 min....

Après 19 h : boire au minimum 1 litre de boisson de votre choix (eau, bouillon clair, jus de fruit sans pulpe, thé et/ou café sans lait, tisane)

Le matin de l'examen :

08 h 00 à 9 h : Boire 1 litre de MOVIPREP, à raison d'un verre toutes les 10 min.

9 h 00 à 10 h : Boire 1 litre de boisson de votre choix.

PUIS RESTEZ A JEUN - PAS DE DEJEUNER LE MIDI

Afin de respecter les précautions d'hygiène merci de prendre une douche avec vos produits habituels et faire un shampoing le matin de l'examen.

Dr. Jean DELAHAYE

Acceptant le règlement des sommes dues par chèque et carte bancaire libellé à son nom en sa qualité de membre d'une association de gestion agréée par l'administration fiscale.